



## Sommaire

- 1 "Active Senior" : pourquoi pas vous ?
- 3 Déclaration de vie
- 4 Modification temporaire du processus de mise à jour des comptes bancaires
- 4 Mise à jour automatique des allocations familiales belges
- 6 Interagir avec le PMO à la maison ou en déplacement – plus facile, plus simple et plus rapide
- 8 La SFPE–SEPS fait peu neuve ... À vous de nous dire si nous avons bien fait
- 9 A quoi sert un accès EU Login ?
- 11 Rouvrir une demande de remboursement, le jour de sa création, dans le « RCAM en ligne » ou « MyPMO »
- 12 Communication de l'AIACE Internationale : l'AIACE compte désormais deux nouvelles sections : Pologne et Tchèque



Retrouvez également INFO SENIOR en 5 langues sur

**My IntraComm**

<https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/fr/Pages/Info-Senior.aspx>

# « Active Senior » : pourquoi pas vous ?

#31-HR-0001

**L'expertise des anciens fonctionnaires** est valorisée par la Commission. Ainsi, ils peuvent participer à certaines activités au sein des services, selon certaines modalités. Apprenez-en plus!

## Qu'est-ce que l'initiative Active senior ?

Les anciens fonctionnaires de la Commission peuvent participer de façon bénévole à des mandats ou activités non-rémunérés exercés au sein de la Commission. Active Senior vise à favoriser le recours par la Commission à l'expertise du personnel retraité, quel que soit le niveau de hiérarchie occupé au moment du départ à la retraite. Ne sont concernés par cette initiative que les anciens fonctionnaires et autres agents titulaires d'une pension d'ancienneté de la Commission. Il incombe aux directions générales et services de définir les domaines d'activités. Ces domaines peuvent être très variés :

- information et présentation de politiques, participation à des conférences, groupes de réflexion ;
- expertise politique, conseils et participation à des task forces spécifiques ;
- expertise technique, avis sur programmes, évaluation de projets, analyse de marchés, assistance technique pour les pays en cours d'adhésion et pour les pays limitrophes, enquêtes, études de marché, rédaction des cahiers de charge ;
- formation, mentoring, assistance pédagogique ;
- participation à des jurys de concours, panels de sélection, test marking ;
- assistance administrative générale, handovers.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres domaines peuvent être

- ▶ définis en fonction des besoins des services.

### Certaines règles sont à respecter par les services

L'Active Senior ne peut pas assumer des responsabilités directes et des prises de décision. Il ne doit pas être autorisé à représenter la Commission de manière officielle, ni à intervenir dans des négociations avec un organisme extérieur, ni à participer à des réunions où il engagerait la Commission. L'Active Senior ne remplace pas un fonctionnaire en activité. Les fonctionnaires doivent conserver la maîtrise et la responsabilité des activités entreprises au sein des services. L'utilisation de l'expertise d'un ancien constitue une valeur ajoutée. Elle est à considérer comme complémentaire.

L'active senior bénéficie, durant toute la durée de la convention, d'une assurance accident et d'un accès à tous les immeubles.

L'active senior doit respecter les devoirs d'honnêteté et de délicatesse comme l'exige le Statut (article 16). Dans ce contexte, il est tenu de signer une déclaration d'absence de conflit d'intérêt entre une éventuelle activité extérieure et l'activité dans le cadre de la convention.

Il n'y a pas de limite d'âge ni de limite de temps après le départ en pension.

Plusieurs conventions peuvent être signées par un Active Senior avec différents services pour autant que le planning des activités soit compatible.



### Intéressé(e)?

Si vous désirez manifester votre intérêt, nous vous conseillons de manifester votre intérêt auprès de votre ancienne DG et/ou de prendre contact directement avec des unités susceptibles d'être intéressées par une convention d'Active Senior car c'est le DG même qui est responsable de la gestion de la demande d'un Active Senior.



Site Active Senior

### En pratique

Toute activité dans le cadre de l'initiative Active Senior fait l'objet d'une signature de convention entre l'ancien fonctionnaire et le service. Celle-ci spécifie l'objet de l'activité, la durée ainsi que le remboursement de frais éventuels.

Si l'activité se déroule en dehors du lieu de résidence du pensionné, certains frais sont remboursés, tels que les frais de séjour et de voyage.

**Site Active senior :** <https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/FR/talent-management/staff/active-senior/Pages/index.aspx?ln=fr> - cliquez sur «Information principale» dans la colonne de droite pour toute l'information clé (Orientations, Vademecum, etc)

**Pour plus d'information :**  
[HR-ACTIVE-SENIOR@ec.europa.eu](mailto:HR-ACTIVE-SENIOR@ec.europa.eu)

# Déclaration de vie

#31-PMO-0001

Le PMO vous adresse périodiquement une demande de déclaration de vie, tous les deux ans (ou annuellement à partir de 80 ans). Cette déclaration revêt une importance cruciale, car elle permet au PMO de justifier le versement de votre pension. En cas de non-réponse, le paiement de votre pension pourrait être temporairement suspendu.

Nous tenons à vous informer que le PMO est désormais en mesure d'utiliser des données recueillies via le RCAM afin de reporter la validité de votre déclaration de vie et reporter implicitement la date à laquelle cette déclaration vous est envoyée. Ces données comprennent notamment les demandes de prise en charge, les autorisations préalables sollicitées, ainsi que les demandes de remboursements relatifs aux visites et examens médicaux.



Grâce à ce développement, la fréquence à laquelle vous serez sollicité(e) pour une déclaration de vie peut varier en fonction de ces données. Il n'est dès lors pas nécessaire de nous envoyer une déclaration de vie si vous ne recevez pas de demande de notre part. Soyez assuré(e) qu'en aucun cas nous ne suspendons le paiement de votre pension sans rappel préalable de notre part.

Si vous devez nous envoyer une déclaration de vie, voici comment procéder :

Dans la section déclaration, nous vous demandons de vérifier attentivement toutes vos informations

personnelles et de les mettre à jour en cas de changement. Quant à la section certificat, elle doit être complétée par un médecin ou une autorité légale.

Pour plus de détails sur la manière de soumettre votre déclaration de vie, veuillez-vous référer au guide et/ou à la vidéo explicative disponibles sur notre plateforme.



Déclaration  
de vie info

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/EN/working-conditions/end-of-service/retirement/Pages/you-are-a-pensioner-and-you-have-a-question.aspx>

📞 Numéro unique PMO :  
**+32 229 11 111**

#31-PMO-0003

## Modification temporaire du processus de mise à jour des comptes bancaires



FILIP

En raison des modifications à venir du système comptable, il sera difficile de mettre à jour vos coordonnées bancaires jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2025. Normalement, un changement de compte bancaire peut être planifié en avance. Cependant, si un changement imprévu devait nécessiter une mise à jour de dernière

minute, vous pouvez toujours nous en informer via l'application FILIP (<https://europa.eu/LFIP>) et nous ferons de notre mieux pour apporter les modifications nécessaires. Dans ce cas, pour les raisons techniques susmentionnées, il est possible que le délai de traitement des demandes soit plus long durant cette période.

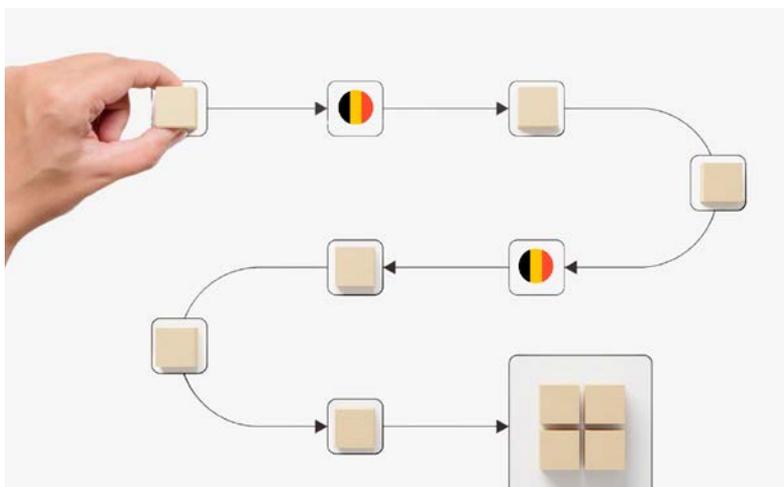
#31-PMO-0004

## Mise à jour automatique des allocations familiales belges

Êtes-vous au courant de la récente mise à jour automatique des allocations familiales belges ? Vous pouvez vérifier vos données dans SYSPER, comprendre le processus et vous informer sur la prochaine phase de cette automatisation.

En juin, les pensionnés dont les allocations familiales belges ont été

affectées ont reçu une notification par courriel via SYSPER concernant les mises à jour automatiques de leurs allocations. La présente mise à jour s'applique aux allocations à partir de septembre 2023 pour la Flandre et de novembre 2023 pour Bruxelles et la Wallonie. Vous pouvez à présent visualiser le résultat dans SYSPER (sous MENU > Mon dossier



> Droits > Privilèges > Mes droits individuels (annexe VII)).

**Afficher l'historique**

En cliquant sur le bouton vert “Afficher l'historique” puis sur le nom de votre enfant, vous pourrez voir les nouveaux montants des allocations familiales qui seront déduits de votre fiche de pension (sous le code AEA). Veuillez vérifier si ce montant correspond au paiement effectué par la caisse d'allocations familiales belge.

Par facilité, nous avons préparé un aperçu **des montants des allocations familiales belges indiquant les montants payés par région**. Si vous constatez une différence entre les montants dans SYSPER et ceux payés par la caisse, (veuillez vérifier le document officiel fourni par la caisse et non le relevé bancaire), nous vous prions de nous contacter comme indiqué ci-dessous. Toutes les régions effectuent des paiements rétroactifs au cours du mois suivant l'indexation (par exemple : l'indexa-

tion de mai 2024 est payée en juin 2024).

Cette mise à jour sera visible sur votre prochaine fiche de pension. Nous avons préparé un document expliquant celle-ci en détail : **“Comment comprendre une dette liée aux allocations versées par ailleurs dans votre fiche de salaire”**.

Au cours des prochains mois, le PMO commencera à traiter les indexations précédentes (remontant cinq ans en arrière). Lors de chaque future indexation des allocations familiales belges provenant des différentes régions, le PMO fera la mise à jour automatiquement.

Vous trouverez plus d'informations détaillées sur Staff Matters.

Comme toujours, les collègues du PMO sont disponibles pour répondre à vos questions et vous fournir de l'aide. Vous pouvez nous contacter via l'accueil téléphonique du PMO au **+32 291 11 11** du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 ou via Staff Contact.

## Interagir avec le PMO à la maison ou en déplacement - plus facile, plus simple et plus rapide

Le Paymaster Office remplace aujourd'hui l'application **PMO mobile** par **MyPMO**, disponible à la fois sur vos navigateurs web mais aussi comme application mobile. MyPMO devient ainsi le moyen le plus rapide pour le personnel actif et post actif de l'UE de gérer ses dépenses liées aux soins de santé. Le Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) est désormais à portée de main et à votre disposition 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, où que vous soyez. Avec un téléphone, une tablette ou un ordinateur, vos demandes les plus fréquentes sur RCAM en ligne seront plus faciles à introduire, sans avoir à scanner, enregistrer et retrouver chaque document.

© Adobe Stock

### Nouvelles fonctionnalités de l'application MyPMO

MyPMO comprend une navigation entièrement repensée et simplifiée, un design adapté qui facilite et accélère la demande de remboursement des frais médicaux, tout en vous guidant pas à pas tout au long du processus, de manière conviviale.

Vous pouvez accéder à vos **éléments récents** depuis l'écran d'accueil et ajouter les services que vous utilisez le plus en **favoris**.

Même en cas de déplacement, en sortant du cabinet du médecin ou de la pharmacie, il vous suffit d'appuyer sur l'icône MyPMO, de saisir les données et de prendre une photo de la facture grâce à la fonction intégrée d'ajout de pièces justificatives.

Vous pouvez vérifier l'état de vos demandes de remboursement et visualiser vos feuilles de compte et les montants remboursés à tout moment. MyPMO vous permet de poser une question sur vos feuilles de compte en appuyant sur l'icône de la bulle jaune visible à côté de chaque feuille de compte. Un formulaire prérempli s'ouvre pour vous permettre de saisir et de soumettre votre question sans avoir à vous connecter à Staff Contact.

L'utilisation d'un appareil mobile au lieu d'un ordinateur réduit considé-

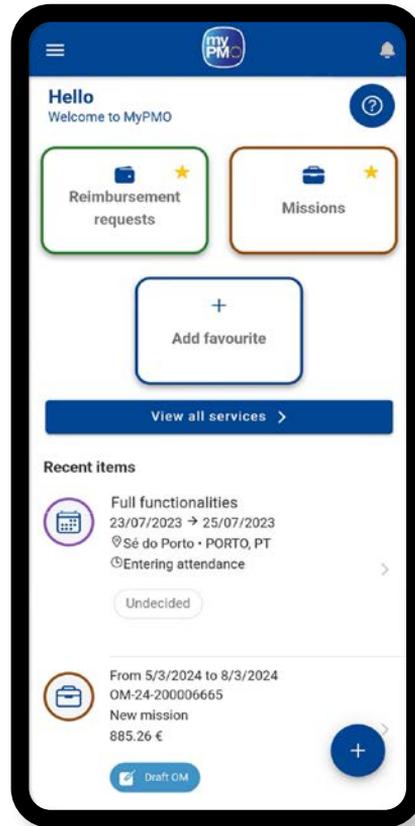


ramblement votre empreinte carbone - jusqu'à 80 fois pour un téléphone mobile.

Numériser, joindre et envoyer des documents par courrier électronique, ainsi que les sauvegarder à plusieurs endroits lors de l'introduction de réclamations, laisse à chaque fois une faible empreinte carbone. Le PMO reçoit chaque année, principalement via le RCAM en ligne ou sur papier, 3 millions de demandes de remboursement, dont la plupart sont accompagnées de documents de plusieurs pages. Tout cela entraîne des émissions de CO2 inutiles.

L'utilisation de MyPMO est l'alternative verte qui contribue à réduire ces émissions sans effort.

Grâce au bouton d'aide , vous pouvez contacter le support du PMO ou lui envoyer un e-mail en cas de problème avec l'application.



### Que devient de RCAM en ligne ?

Si vous préférez utiliser votre ordinateur ou ordinateur portable et passer par RCAM en ligne, vous pouvez continuer de procéder ainsi.

### Comment accéder à MyPMO?

MyPMO est une application pour smartphone téléchargeable à partir de l'Apple Store et de Google Play, disponible en scannant les codes QR ci-dessous :



Vous pouvez également y accéder en utilisant n'importe quel navigateur web à l'adresse suivante : <https://mypmo.europa.eu>

#31-SEPS-0001

# La SFPE–SEPS fait peau neuve ... À vous de nous dire si nous avons bien fait

E-mail  
SFPE–SEPSSite web  
SFPE–SEPS

Sans effacer tout ce que notre Président honoraire et fondateur, Serge Crutzen, a mis en place depuis la naissance de notre association actuelle en 2008, et tout en le remerciant encore pour son engagement inlassable, nous avons procédé à une modernisation de notre image. Nous sommes heureux de pouvoir vous mettre au courant de certains changements, dans la continuité.

titre les problèmes administratifs que nos affiliés, tôt ou tard, peuvent rencontrer ; aussi, pour venir en aide utilement.

## Nouveau logo

Dans le cadre de notre relooking, notre logo devait également être revu. L'ancien ne répondait plus aux normes techniques. Nous avons fait pleine confiance à l'expertise des collègues de l'OIB qui nous ont guidés professionnellement dans l'objectif à visiblement mettre en évidence notre identité européenne d'association sans but lucratif.



## Nouveau Président

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale de la SFPE-SEPS a élu un nouveau Président, dont le nom ne vous est pas totalement inconnu. Il s'agit de M. Pieter KERSTENS, qui a débuté sa carrière à la Commission européenne aux actuels Digital Services, pour ensuite passer au « Contrôle financier » (ex-DG 20), et terminer sa carrière comme membre du management au PMO. En parallèle, il a vigoureusement défendu les intérêts du personnel au Comité du Statut interinstitutionnel. Le nouveau Président est un pensionné comme les autres retraités, ce qui lui permet de pouvoir apprécier à juste

## Nouveau lieu de réunions

La SFPE-SEPS a pris la décision, à l'instar de celle prise par la plupart des instances de la Commission, d'utiliser le Centre Interinstitutionnel Européen à Overijse pour tenir d'office ses différentes réunions. Cela contribue aussi à promouvoir ce centre, qui se situe physiquement dans un cadre verdoyant, tout en étant proche de Bruxelles.

## Évolution dans les communications

- Nous avons « relooké » notre Bulletin, en le rendant nettement plus lisible et plus coloré tout en restant attrayant dans son contenu. Le concept intellectuel de base n'a pas changé.
- Pour les communications électroniques, nous nous sommes récemment dotés d'outils

modernes, qui nous permettent de procéder à la diffusion rapide, et en masse, de courriels directement à nos membres.

- Le site web de la SFPE-SEPS continue à évoluer, mis au goût du jour, afin de le rendre encore plus attractif. Outre les versions existantes en français et anglais, une version italienne et allemande seront disponibles prochainement.

Vous l'avez compris : 2024 est une année de modernisation, afin de pouvoir être encore mieux à votre service **mais toujours** en sauvegardant l'objectif principal de notre

Association : Défendre les acquis des pensionnés et des invalides.

### Contactez-nous

Nous sommes facilement joignables, soit par téléphone au **+32 475 47 24 70**, soit par courriel à l'adresse [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be), soit encore via notre site web : <https://sfpe-seps.be/fr/accueil/>. En cas d'urgence, nous restons à votre disposition avec une permanence 24/24 et 7/7.

Nous vous remercions d'avance pour les éventuels commentaires et suggestions que vous voudrez bien partager prochainement, afin de nous inspirer à encore mieux être à même de vous aider utilement.



## À quoi sert un accès EU Login ?

#31-AIACE-0001

© Adobe Stock

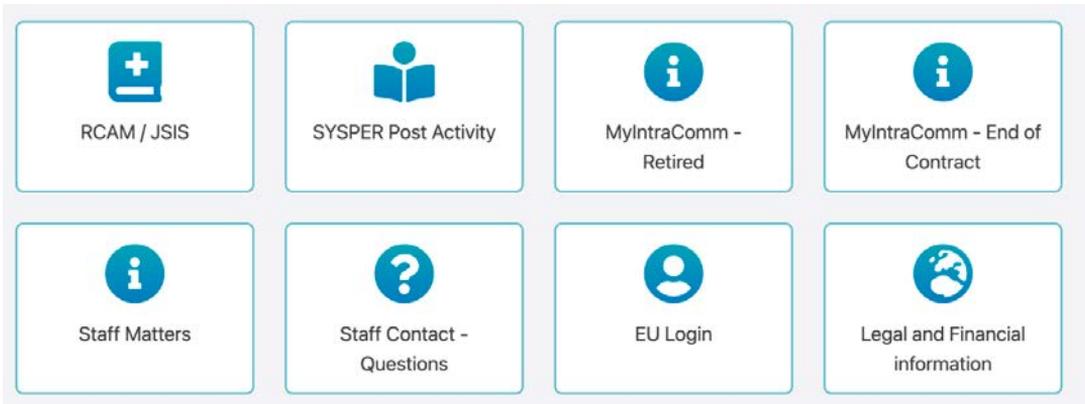


**EU Login**

Un compte ou accès EU Login est la clé pour accéder aux applications sécurisées de la Commission car il vous permet de vous identifier avec la certitude nécessaire, comme pour les Banques. Si, à première vue, la procédure pour créer cet accès peut

paraître complexe, en réalité il ne vous faut que votre adresse e-mail, un ordinateur ou iPad/tablette, un GSM tout simple (pour recevoir les SMS) et votre numéro de pension. Et en cas de besoin, il est possible d'obtenir de l'aide !

- Un accès EU Login vous ouvre beaucoup de portes. Voici les principales :



My Remote

Au départ du Menu My Remote : <https://myremote.ec.europa.eu>  
Voici les options les plus utiles aux pensionnés :

- **RCAM/JSIS** ou **MyPMO 2** applications qui permettent d'encoder et envoyer par voie électronique vos demandes de remboursement de frais médicaux, d'autorisations préalables, de prises en charge ou des invitations pour les examens de dépistage ;
- **SYSPER Post Activity** permet de consulter vos bulletins de pension et (sauf pour le PE, la CdJ et le CESE) de générer des attestations fiscales, modifier/ajouter/compléter vos coordonnées personnelles et familiales, rentrer une déclaration de vie ;
- **MyIntraComm - Retired** regroupe plein d'informations spécialement destinées aux pensionnés avec des liens sur le site intranet de la Commission Européenne qui regorge d'actualités, articles, petites annonces,

informations pratiques, juridiques ou de loisirs, intéressantes et utiles ;

- **Staff Matters** traite des sujets de santé, famille et démarches administratives et permet de poser des questions précises à l'Administration ;
- **Staff Contact - Questions** affiche l'historique des questions posées via Staff Matters, ainsi que les réponses du PMO.

**Intéressé/e ?** Jetez un coup d'œil sur un guide de création simple d'EU Login depuis le site de l'AIACE Internationale : <https://aiace-europa.eu/site-content/uploads/2024/07/CREATION-EU-LOGIN-FR-07-24.pdf>

📄 Site internet des Assises de l'AIACE Internationale : <https://aiace-europa-assises.eu>

📞 AIACE Internationale  
Téléphone : +32 2 295 29 60  
e-mail : [aiace-int@ec.europa.eu](mailto:aiace-int@ec.europa.eu)  
<https://aiace-europa.eu>

# Rouvrir une demande de remboursement, le jour de sa création, dans le « **RCAM en ligne** » ou « **MyPMO** »

Parfois, il vous arrive, juste après avoir envoyé une demande de remboursement de frais médicaux en ligne, de vous apercevoir rapidement que vous avez oublié de joindre une pièce, une explication ou de vous être trompés dans une date ou un montant. Cette petite distraction peut amener un refus de remboursement et surtout génère pour les services impliqués (le PMO et le Helpdesk de l'AIACE) des pertes de temps inutiles en correction.



RCAM



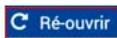
MyPMO

Une solution a donc été apportée à ce souci dans les applications « RCAM en ligne » <https://webgate.ec.europa.eu/RCAM> et « MyPMO » <https://mypmo.europa.eu/home> qui permet de corriger - jusqu'à minuit, heure de Bruxelles - la demande de remboursement.

Cela se remarque déjà dans l'alerte à la fin de l'encodage d'une demande de remboursement :



Si on se rend compte, juste après envoi (toujours avant minuit), qu'il faut corriger quelque chose, il faut retourner dans la demande

- Dans le RCAM en ligne : dans l'écran d'impression : clic sur  →
- OU dans le bloc « Mes demandes » sur la flèche bleue à côté de la loupe  →
- Dans MyPMO sur  →

#31-AIACE-0003



# Communication de l'AIACE Internationale : l'AIACE compte désormais deux nouvelles sections : Pologne et Tchèque



Site web  
AIACE



Site web  
EU LOGIN



Site web  
Helpdesk



Site web  
Contacts

Les pensionnés dans ces deux pays ont pris l'initiative de créer une nouvelle section dans leur pays respectif. Après des séances constitutives à Prague et Varsovie, le Conseil d'administration de l'AIACE internationale a officiellement confirmé la création de ces deux sections.

## Section Pologne

Après introductions de Panos Carvounis, vice-président de l'AIACE internationale et de Didier Hespel, membre du Bureau, la Section Pologne a tenu sa réunion constitutive le 17 septembre 2024 et a élu Leszek Madeja comme président, Andrzej B. Podadowski comme vice-président, Helena Latomski comme secrétaire générale et Kamilla Kryszynska-Przygocka comme trésorière. Ils ont désigné leurs représentants au Conseil d'administration de l'AIACE internationale et créé un petit groupe de travail pour rédiger les textes fondamentaux (statuts, règlement intérieur et règlement financier), tant pour l'AIACE que pour l'enregistrement comme association nationale.

Plusieurs pensionnés, et même des actifs proches de la retraite, ont déjà marqué leur intention d'adhérer à la nouvelle section.

Bienvenue à nos collègues polonais !

## Section Tchèque

La présidente D. Deshayes s'est rendue à Prague le 8 octobre 2024 pour la réunion constitutive de la nouvelle section Tchèque et y a présenté l'association, son programme de travail, ses défis et ses rôles. Après un débat fourni de questions et réponses, l'assemblée a élu Otto Pacholik et Stanislava Boudova respectivement comme président et vice-présidente.

La nouvelle section va à présent désigner ses représentants au Conseil d'administration de l'AIACE internationale et rédiger les textes fondamentaux (statuts, règlement intérieur et règlement financier), tant pour l'AIACE que pour l'enregistrement comme association nationale.

Plusieurs pensionnés ont déjà marqué leur intérêt pour la nouvelle section.

Bienvenue à nos collègues tchèques !

Site internet des Assises de l'AIACE Internationale : <https://aiace-europa-assises.eu>

AIACE Internationale

Téléphone : +32 2 295 29 60

e-mail : [aiace-int@ec.europa.eu](mailto:aiace-int@ec.europa.eu)

<https://aiace-europa.eu>